

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 2 JUILLET 2012 A 20 HEURES

---

Etaient présents : MM Roger DUSAUTOIR, Maire, MM Christophe BEYAERT, Hervé BERTELOOT, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Mmes Thérèse HOUSSIN, Sylvie LEFEBVRE, MM Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : M. Jean-Luc COURBOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. le Maire  
M. Gilles GRESSIER, excusé, qui a donné pouvoir à M. SEIGRE  
M. Jean-Luc HUYGHE, excusé, qui a donné pouvoir à M. BERTELOOT  
MM. Rudy GREBERT, Mmes Laëtitia MASCOT et Elise MORICE

Secrétaire élu : M. FREDERIC

#### Compte rendu de la réunion précédente

Pas d'observations

#### 2012-47 – Prise de compétence pour la construction et la gestion d'un crématorium d'agglomération – Modification statutaire

L'étude menée par le Cabinet ARCHIMAT sur la création d'un crématorium d'agglomération suite à la décision prise par le Conseil Communautaire en avril 2011, a fait apparaître la nécessité de la construction d'un tel équipement.

Le programme consisterait en la réalisation d'un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 6 000 m<sup>2</sup> à 1 hectare.

Lors de sa réunion en date du 10 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération a validé l'implantation de ce projet sur un terrain de la ZAC du Muguet à EPERLECQUES.

La C.A.S.O. ne disposant pas actuellement de compétence dans le domaine funéraire, le Conseil Communautaire a donc décidé, par délibération n° 174-12 en date du 14 juin 2012, de soumettre la modification statutaire lui permettant de l'acquiescer à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire invite donc les membres de l'Assemblée à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, valide la prise de compétence par la C.A.S.O. de la construction et de la gestion d'un crématorium d'agglomération et se prononce favorablement sur la modification statutaire en découlant.

#### 2012-48 – Travaux au Groupe Scolaire Jules Ferry – Avenants / Commission d'Appel d'Offres du 29 juin 2012

Par délibération en date du 21 février 2011, le Conseil Municipal a, au vu du rapport d'analyses des offres présenté par le maître d'œuvre, autorisé la signature de divers marchés pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'Ecole Jules Ferry à HOULLE.

Le montant global de l'opération (base marchés) s'élevait à 471 908.40 € H.T.

Au fur et à mesure de la réalisation du chantier, des aléas et des imprévus de chantier sont apparus nécessitant des adaptations sur certains lots et la Municipalité a également sollicité, en sa qualité de maître d'ouvrage, certaines améliorations par ajout, suppression ou modification de certaines prestations (modification de cloisonnements, ajouts de prises électriques, éclairage de tableaux, suppression de la dépose de clôture...) entraînant des plus values et des moins values sur les marchés initiaux des lots 3 (isolation/plâtrerie plafonds/menuiseries intérieures) – 6 (électricité/courants forts et faibles) – 7 (peintures/revêtements) et 8 (V.R.D.).

Monsieur le Maire détaille les différents changements apportés aux lots repris ci-dessus qui ont été présentés à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 juin 2012 :

##### ➤ Lot n° 3 (entreprise CHAMOIN)

Il est apparu nécessaire de réaliser diverses reprises de doublage défectueux, des travaux de bouchements provisoires des percements en dalle haute, de remplacer les reprises ponctuelles en faïence au droit des cloisons démontées par du BA 13 hydro collé dans les sanitaires PMR et, à notre demande, de modifier pour des raisons acoustiques et esthétiques la cloison entre les classes maternelles 2 et 3 ainsi que le cloisonnement d'un sanitaire PMR pour permettre la création d'un local d'entretien (plus value de 2 509.27 € H.T. – cloison coupe feu).

Toutefois, il y a lieu de déduire l'isolation prévue au-dessus des faux plafonds de la zone circulation -la dalle haute étant isolée par le dessus- ainsi que l'installation de chantier (moins value : 4 871.15 € H.T.).

Compte tenu de ces modifications, le marché passé avec l'entreprise CHAMOIN pour ce lot serait donc ramené de 41 326.59 € H.T. (+ 2 509.27 € H.T. – 4 871.15 € H.T.) à 38 964.71 € H.T. ;

##### ➤ Lot n° 6 (entreprise VIOLIER)

La Municipalité a sollicité de l'entreprise le chiffrage du remplacement de luminaires, de boutons poussoir par des détecteurs de présence, ainsi qu'à la demande du corps enseignant, le remplacement de prises triples par des prises quadruples, l'éclairage des tableaux des 3 classes maternelles, l'ajout d'un cordon HDMI dans 7 classes, l'ajout de prises et de poste de travail.

Par ailleurs, en cours de chantier il s'est avéré nécessaire de dépanner l'éclairage actuel et de remettre en service l'alimentation de prises de courant ainsi que la fourniture et la pose d'un coffret de coupure de force en chaufferie. Compte tenu de ces modifications, le marché passé avec l'entreprise VIOLIER serait donc porté de 34359,61 € H.T. à 39184,42 € H.T., soit une augmentation de 14,04 %.

Conformément au Code des Marchés Publics, cet avenant à été soumis **pour avis à la commission d'appel d'offres du 29 juin dernier, laquelle s'est prononcée favorablement à la passation de cet avenant ;**

➤ Lot n° 7 (entreprise P.D.L. – PEINTURE DECORATION DU LITTORAL)

En cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de procéder à un décapage complet, à la reprise des fissures, à la pose d'une couche de fixateur et deux couches de peinture LITHOXAM sur souche de cheminée, à la dépose de carrelages abîmés (décaissement, tronçonnage fourniture et pose de carrelages) entraînant une plus value au marché. Par ailleurs, à la demande de la commune, a été supprimée la réalisation des raccords en carrelage au droit des portes extérieures (moins value).

Ces modifications entraînent globalement une moins value au marché PDL qui sera ainsi ramené de 21 039,64 € H.T. (+ 425.00 € H.T. – 880.00 € H.T.) à 20 584, 64 € H.T. ;

➤ Lot n° 8 (entreprise BAUDE BILLET)

A la demande de la commune, la dépose de la clôture grillagée ne sera pas effectuée par l'entreprise et cette suppression entraîne ne moins value de 1000.00 € H.T.

Le marché sera donc ramené de 17 408,00 € H.T. à 16 408,00 € H.T.

Après avoir pris connaissance de ces diverses modifications, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur VIEILLARD, 1er Adjoint, à signer les avenants aux marchés tels que repris ci-dessus.

#### 2012-49 – Finances communales – Ouverture d'une ligne de trésorerie / Délégation de signature

A l'issue de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 juin 2012 et, conformément à la délibération n° 2012-46, Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le résultat de ses consultations auprès des 3 établissements bancaires qu'il a contacté afin de solliciter des renseignements quant à un emprunt de 200 000 € soit sous la forme d'un prêt relais ou d'un prêt classique à court terme :

- la Banque Postale n'a soumis qu'une proposition concernant la ligne de trésorerie, cet organisme n'ayant vocation à développer ses offres à court ou moyen terme qu'à compter du dernier trimestre 2012,
- après lui avoir exposé la situation et compte tenu du contexte actuel en matière d'octroi d'emprunt aux collectivités locales, le conseiller de la Caisse d'Epargne a préconisé également la souscription de ce type de financement, solution plus économique au final pour la commune,
- le Crédit Agricole, à ce jour, n'a pas soumis de proposition dans l'attente de la notification de ses nouveaux taux.

Invités à se prononcer sur cette question, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononcent favorablement pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et autorisent Monsieur le Maire, ou à défaut M. VIEILLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer la convention à intervenir.

#### Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

##### a) Contrats aidés

Suite à l'appel à candidatures lancé par POLE EMPLOI pour l'embauche d'un nouvel agent chargé des travaux d'entretien dans la commune, 5 dossiers ont été reçus en Mairie mais aucun ne provenant d'un demandeur d'emploi domicilié à HOULLE.

La commission « recrutement » se réunira rapidement afin d'examiner ces candidatures et prendre une décision ;

##### b) Intervenant en musique

Une réunion est programmée en Mairie de SAINT-MARTIN-AU-LAERT le 6 juillet prochain afin de faire le bilan de l'année scolaire écoulée ; Le Conseil Municipal donne d'ores et déjà un accord de principe pour la reconduction de la convention avec la commune de SAINT-MARTIN pour l'année 2012/2013 ;

##### c) Brocante

Dernière réunion de préparation en Mairie le 9 juillet à 18 heures 30 ; Cailloux à remettre sur la route de l'ancienne malterie et numéros d'emplacement à retracer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.